



LES
MALADIES
À CARACTÈRE
PROFESSIONNEL

Janvier 2024



En région
Nouvelle-
Aquitaine

Surveillance des maladies à caractère professionnel

Debarre J.¹, Rouchaud A.¹, Fernet F.², Capdeville L.², Renaudie N.², Homère J.³, Delezire P.³, Garras L.³, Chatelot J.³

¹ Observatoire régional de la santé Nouvelle-Aquitaine (ORS-NA)

² Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Nouvelle-Aquitaine

³ Santé publique France, Direction Santé Environnement et Travail

Les **Maladies à caractère professionnel (MCP)** regroupent toutes les maladies que tout médecin et plus particulièrement les médecins du travail, jugent, de part leur expertise, en lien avec l'activité professionnelle et qui ne sont pas reconnues par un régime de sécurité sociale. De fait, elles échappent aux statistiques annuelles de la Sécurité sociale. Dans le cadre de sa mission de surveillance épidémiologique des risques professionnels, Santé publique France a mis en place, en collaboration étroite avec l'Inspection médicale du travail (Direction Générale du Travail), un programme de surveillance des MCP depuis une vingtaine d'année. **En Nouvelle-Aquitaine**, ce programme est mené conjointement entre Santé publique France, l'Inspection médicale du travail de la DREETS et l'Observatoire régional de la santé (ORS) Nouvelle-Aquitaine. Les résultats des deux quinzaines 2022 sont présentés dans cette plaquette.

Éléments clés 2022



2 Quinzaines

- Du 20 juin au 22 juillet 2022
- Du 28 novembre au 10 décembre 2022



6,6 % des équipes médicales en santé travail ont participé

- 3 297 salariés vus en consultation pendant les Quinzaines



Un taux de signalement de 6 %, en diminution

- 227 MCP signalées concernant 205 salariés



3,0 % des salariés présentent une affection de l'appareil locomoteur (ALM)



2,9 % des salariés présentent une pathologie liée à la souffrance psychique au travail

- Une prévalence 2 fois plus élevée chez les femmes



83 % des pathologies signalées en MCP et correspondant à un tableau de MPI, ne sont pas déclarées en MP

Méthode

Le programme MCP s'appuie sur **un réseau sentinelle d'équipes en santé au travail volontaires**, qui signalent deux fois par an pendant deux semaines consécutives, appelées «Quinzaines», tous les cas de MCP observées au cours de leurs consultations et les agents d'exposition professionnelle associés (entre 1 et 3). Cette enquête respecte l'anonymat des salariés venus en consultation et des entreprises. En **Nouvelle-Aquitaine**, les services de prévention et de santé au travail sollicités sont ceux du régime général (services interentreprises et autonomes), du régime agricole (MSA) et de la fonction publique. Afin que la population des salariés vus par les services de prévention et de santé au travail soit représentative de la population salariée exerçant en Nouvelle-Aquitaine, des redressements sur le secteur d'activité, la catégorie sociale, l'âge et le sexe ont été appliqués. Toutes les estimations relatives aux salariés ont été redressées et sont présentées sous forme de pourcentage assorti d'un intervalle de confiance à 95 % et les effectifs indiqués sont bruts.

Résultats des Quinzaines 2022

Taux de participation et de signalement

Un taux de participation de 7 %, en ▼

- 36 équipes médicales en santé au travail participantes
- En baisse par rapport à 2021 dans tous les services et départements
- 75 % des équipes participantes exercent en services inter-entreprises, 14 % dans les services MSA, 6 % dans la fonction publique et 6 % dans un service autonome

3 297 consultations en médecine du travail pendant les 2 Quinzaines

- 80 % des salariés ont été vus par un médecin du travail et 20 % par un infirmier
- Les visites périodiques représentent 30 % des situations, les visites d'embauche 32 %, les visites de reprise ou de pré-reprise 21 % et les visites à la demande 13 %
- 45 % des salariés vus en visite sont des femmes, 46 % sont âgés de 45 ans ou plus, 89 % exercent en secteur privé et 81 % sont en CDI

Un taux de signalement de 6,2 %, en ▼

- 205 salariés ont fait l'objet d'au moins un signalement en 2022
- Les signalements sont deux fois plus élevés chez les femmes (8 %) que chez les hommes (4%)
- Plus élevé à partir de 45 ans (9 %) et lors des visites de pré-reprises (31 %) et à la demande (21 %)
- Supérieur à 10 % dans les secteurs agricoles, activités immobilières et autres activités de service

Les pathologies signalées en lien avec le travail

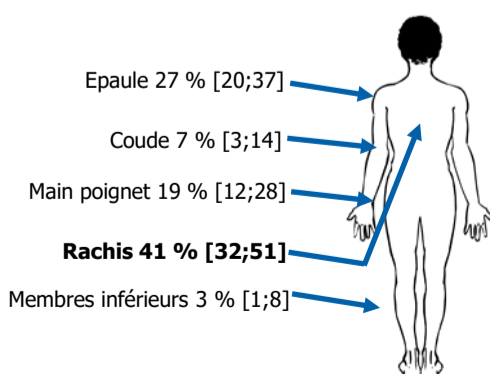


Les Affections de l'appareil locomoteur (ALM)

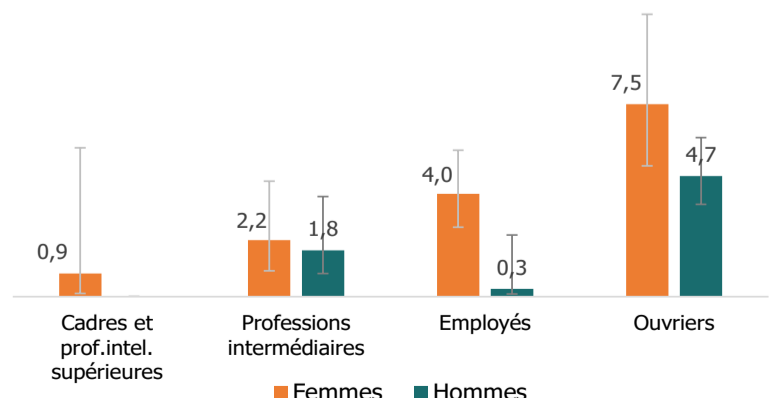
	Effectifs	Répartition	Prévalence
Hommes	61	49,2 %	2,5 % [1,9;3,2]
Femmes	63	50,8 %	3,5 % [2,6;4,5]
Ensemble	124*	100,0 %	3,0 % [2,4;3,6]

* 124 salariés ont eu 143 pathologies de l'appareil locomoteur dont 125 sont des TMS (troubles musculo-squelettiques) et 9 de l'arthrose

Principales localisations anatomiques des TMS (en %)



Prévalence redressée des affections de l'appareil locomoteur (ALM) selon la catégorie sociale (en % et IC)



100 % des ALM associées à au moins un facteur biomécanique (en % et IC)

60 % > Le travail avec force

[50;68]

49 % > Les agents physiques : vibrations, contraintes, visuelles, ambiance thermique

46 % > Les mouvements répétitifs

[37;55]

42 % > Les contraintes posturales

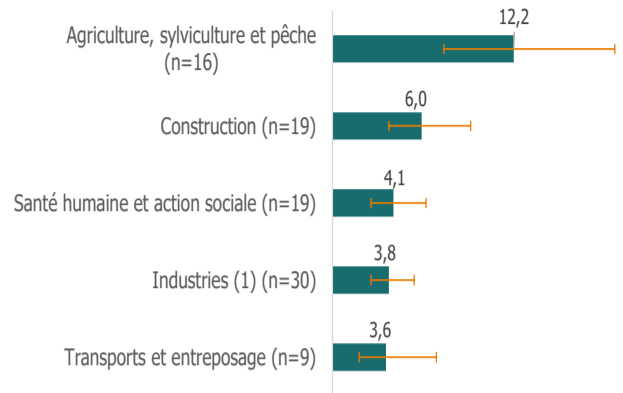
[34;52]

H : 69 %
F : 58 %

H : 29 %
F : 57 %

Note : la répartition par sexe est notée uniquement lorsque les différences sont significatives.

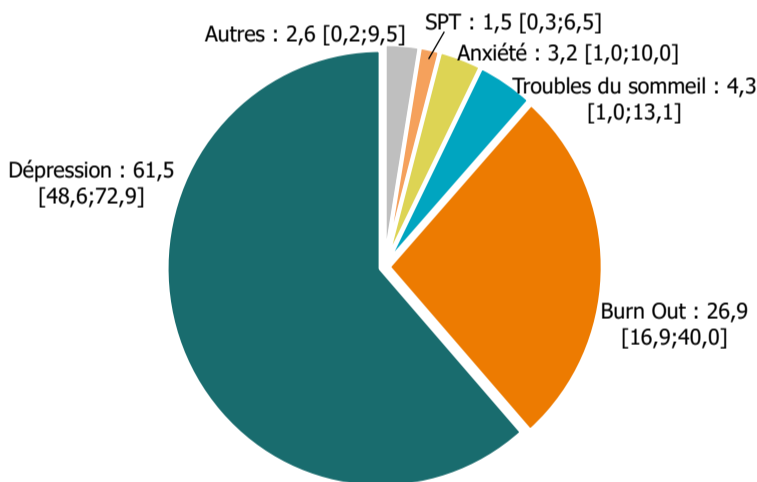
Prévalence redressée des ALM dans les 5 secteurs d'activité les plus concernés (en % et IC)



La souffrance psychique en lien avec le travail

	Effectifs	Répartition	Prévalence
Hommes	14	18,4 %	0,9 % [0,5;1,5]
Femmes	62	81,6 %	4,8 % [3,6;6,2]
Ensemble	76	100,0 %	2,9 % [2,2;3,6]

Répartition des principaux symptômes ou pathologies signalés (en % et IC)



SPT : Syndrome post-traumatique

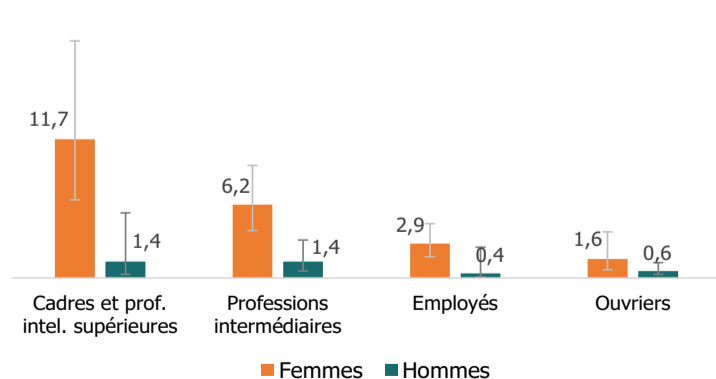
100 % des souffrances psychiques associées à au moins un facteur organisationnel relationnel et éthique (FORE) (en % et IC)

64 % > Organisation fonctionnelle de l'activité (management)

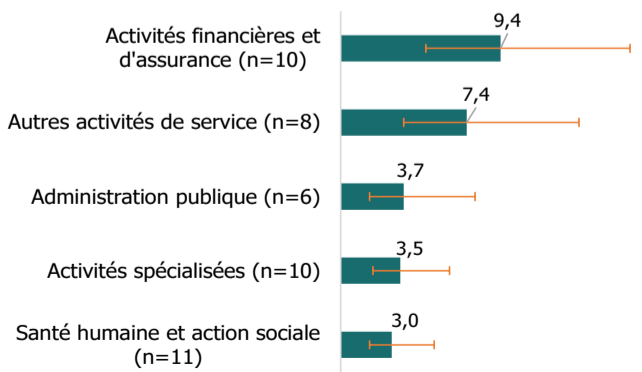
46 % > Relations au travail et violence

15 % > Exigence inhérente à l'activité (horaires de travail, déplacements)

Prévalence redressée de la souffrance psychique en lien avec le travail selon la catégorie sociale (en % et IC)



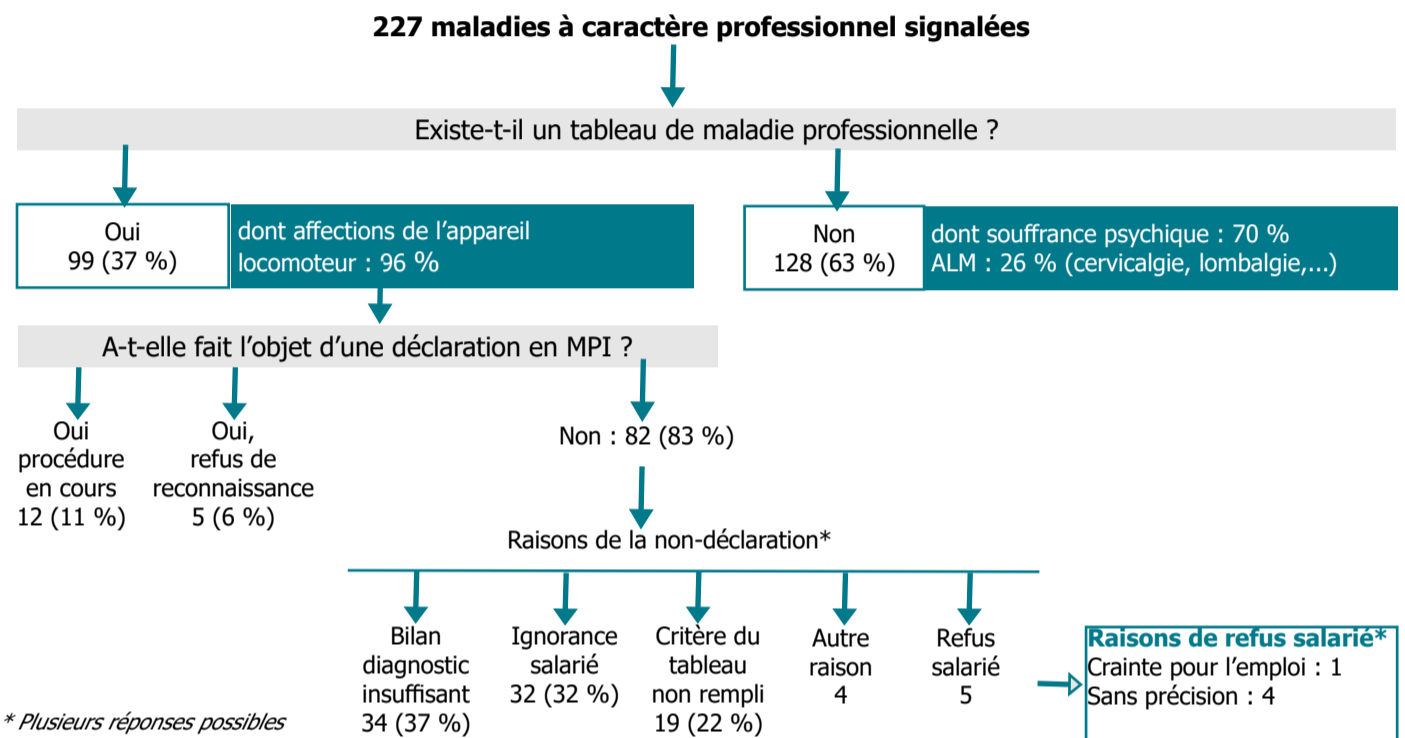
Prévalence redressée de la souffrance psychique en lien avec le travail dans les 5 secteurs d'activités les plus concernés (en % et IC)





	Effectifs	Prévalence
Irritations & allergies	3	0,2 [0,07;0,8]
Troubles de l'audition (Hommes)	2	0,1 [0,02;0,4]

Plus 80 % des pathologies signalées en MCP et correspondant à un tableau de MPI ne sont pas déclarées en maladie professionnelle



Conclusion

Les résultats mettent en exergue la part importante de la **souffrance psychique** en lien avec le travail et pour la première année, la situe au même niveau que les **affections de l'appareil locomoteur**. Les femmes sont davantage concernées par la souffrance psychique au travail avec une prévalence 4 fois supérieure à celle des hommes. Ce mal-être est peu mesurable par ailleurs. La faible participation des équipes pluridisciplinaires en Nouvelle-Aquitaine ne permet pas une exploitation plus poussée des résultats. Il est important de remobiliser les équipes pluridisciplinaires en santé au travail pour poursuivre cette surveillance essentielle afin de mettre en avant des secteurs d'activité, des professions, des pathologies ou des agents d'expositions à risque (*cf encadré «publications»*).

*Nous tenons à **remercier** chaleureusement l'ensemble des médecins du travail, des collaborateurs médecins et des infirmiers (ères) qui ont participé aux Quinzaines 2022, mais également les présidents et les directeurs des services de santé au travail pour leur implication, ainsi que le personnel administratif, les assistant(e)s, les informaticiens qui se mobilisent pour ce programme.*

Définitions

Le taux de signalement correspond au nombre de salariés pour lesquels au moins un signalement de MCP a été réalisé au cours des Quinzaines, rapporté au nombre de salariés vus pendant les Quinzaines.

Le taux de prévalence d'une pathologie signalée en MCP correspond au nombre de salariés faisant l'objet d'au moins un signalement pour le type (ou groupe) de pathologie considérée sur l'ensemble des salariés vus au cours des Quinzaines.

Pour en savoir plus

Dossier thématique MCP sur le site de Santé publique France : www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-liees-au-travail/maladies-a-caractere-professionnel
Observatoire cartographique de Santé publique France : Géodes (Géo données épidémiologiques de santé) : <https://geodes.santepubliquefrance.fr>
Site de l'ORS Nouvelle-Aquitaine : www.ors-na.org
Site de la DREETS Nouvelle-Aquitaine : www.nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr



Dernières publications nationales

> **Facteurs organisationnels relationnels et éthiques (FORE) en milieu professionnel**
Rapport Santé Publique France, avril 2023, 16 p.

> **Résultats des Quinzaines MCP de 2012 à 2018 en France**
Rapport Santé Publique France, avril 2023, 95 p.